



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

SIDA

Question écrite n° 59829

Texte de la question

Mme Christine Boutin attire l'attention de M le ministre de la sante et de l'action humanitaire sur la politique francaise de lutte contre le sida. En effet, lors de sa 45e assemblee mondiale, qui s'est tenue au debut du mois de mai 1992, l'OMS a prevu de revoir toute sa strategie en matiere de lutte contre l'epidemie. Ayant ainsi considere que la politique de prevention qu'elle avait menee jusqu'a ce jour avait echoue, l'OMS envisage dorenavant d'aborder cette campagne sous d'autres angles. C'est pourquoi, connaissant les efforts mis en oeuvre en France pour endiguer le fleau, elle lui demande de bien vouloir lui faire connaitre les mesures qui seront prises a la suite des declarations et prises de conscience de l'OMS.

Texte de la réponse

Reponse. - La resolution de la 45e Assemblee mondiale de la sante formule effectivement des demandes a l'intention des Etats membres, en raison de l'importance de la pandémie. Au niveau de la France, ces mesures ont deja ete mises en oeuvre pour l'essentiel. Des le 25 avril dernier, un ensemble de decisions ont ete prises visant a permettre un acces plus large au depistage volontaire de l'infection par le VIH. Il a ete ainsi prevu la designation de nouvelles consultations de depistage gratuit dans les centres de planification familiale et les consultations de protection maternelle et infantile. Un plan de formation s'adressant aux professionnels de ces centres ainsi qu'a tous les medecins a ete lance pour les preparer au conseil, a la prescription du test, a la remise des resultats et au soutien psychosocial des interesses quel que soit le resultat du test. En matiere de lutte contre les discriminations, tant au niveau legislatif (cf) la loi du 12 juillet 1990, qu'au niveau institutionnel, avec le Conseil national du sida, ou au travers de campagnes d'information de l'Agence francaise de lutte contre le sida, tout a ete entrepris pour eviter l'exclusion et la stigmatisation. Rien n'indique que la politique de prevention menee en France jusqu'alors ait echoue, bien au contraire. En matiere de prevention du sida, chaque action engagee fait l'objet de pre et post-tests permettant de mesurer son impact. De facon reguliere, des enquetes sur la population generale evaluent l'evolution du comportement des personnes vivant en France. La derniere enquete INSERM-AFLS de juin 1992 fait ainsi etat du haut niveau de protection observe parmi les sujets les plus jeunes, du meilleur niveau d'information de la population sur le mode de contamination et d'une amelioration de la perception de messages de prevention en general. Cela constitue un element tres important pour la poursuite active des politiques de prevention. Toute action de prevention visant des changements de comportement est a long terme, c'est pourquoi les resultats significatifs obtenus en un temps tres court (cinq ans) imposent la poursuite de cette politique, en assurant la permanence des messages.

Données clés

Auteur : [Mme Boutin Christine](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59829

Rubrique : Sante publique

Ministère interrogé : santé et action humanitaire
Ministère attributaire : santé et action humanitaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 1992, page 3102